

Bouvier veut l'annulation de toute la procédure

Les avocats du marchand d'art suisse viennent de déposer, à Monaco, une requête pour « annuler purement et simplement l'intégralité de la procédure »



Yves Bouvier était mercredi à Monaco : « J'ai toutes les raisons de faire confiance à la justice de ce pays aujourd'hui. »

(Photo archive Jean-François Ottonello)

Je suis très content que la justice monégasque reconnaisse les faits que je défends depuis 2015. J'ai toutes les raisons de faire confiance à la justice de ce pays aujourd'hui. »

Hier, le marchand d'art Yves Bouvier observait avec satisfaction la tournure des événements ponctués, depuis son inculpation le 28 février 2015 suite à la plainte de Dmitri Rybolovlev, par de multiples rebondissements.

Mercredi soir, au lobby de l'hôtel où il a séjourné une nuit seulement pour assister le lendemain matin à une audience à la Cour d'Appel, ses trois téléphones mobiles sonnaient les uns après les autres pour l'informer de la situation. Neuf personnes en garde à vue depuis mardi matin et durant 24 heures, et presque autant d'inculpations. Dmitri Rybolovlev et son avocate Tetiana Bersheda, mais aussi l'ex-directeur des Services Judiciaires Philippe Narmino, son épouse et son fils An-

toine, l'ex-conseiller de gouvernement-ministre de l'Intérieur Paul Masseron, l'ex-procureur général Jean-Pierre Dreno, l'ex-directeur de la Sûreté publique Régis Asso, le commissaire principal Christophe Haget et son adjoint le commandant principal Frédéric Fusari.

112 pages pour tout balayer

Tous ces noms, ce sont ceux qui se retrouvent dans un document de 112 pages déposé à la Cour d'Appel par les avocats d'Yves Bouvier qui demandent « d'annuler purement et simplement l'intégralité de la procédure ». Procédure qui a mené à son inculpation en 2015 des chefs d'escroquerie et de blanchiment. Maîtres Charles Lecuyer, Luc Brossolet, David Bitton et Alexandre Camoletti s'appuient sur l'article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales. Le long texte récapitule une histoire dont la chro-

nologie débute en 2013, année où Tetiana Bersheda aurait été présentée à Régis Asso, alors directeur de la Sûreté publique. Le document tend à prouver les relations étroites de l'avocate de Dmitri Rybolovlev avec différents représentants des autorités monégasques et évoque le réseau relationnel, les amitiés grandissantes, les échanges soutenus avec plusieurs représentants de l'autorité publique durant l'enquête de police, etc. Il est aussi mentionné le week-end à Gstaad les 21 et 22 février 2015 où Dmitri Rybolovlev invita, dans son chalet, Monsieur et Madame Philippe Narmino arrivés par un hélicoptère affrété par le Russe pour les y conduire, puis les ramener en Principauté. Le document tente d'apporter les preuves d'une relation étroite et durable entre l'avocate de Dmitri Rybolovlev et les personnes placées en garde à vue la semaine dernière. L'ex-oligarque aurait ainsi eu un traitement de faveur

- du moins jusqu'en 2017 - et certains représentants de l'appareil policier et du ministère public se seraient montrés empressés de répondre promptement aux demandes du Russe. Pour Yves Bouvier et ses conseils, il n'est question, au mieux, de partialité dans tout le dossier.

Les SMS, mais aussi beaucoup d'autres pièces...

Les quatre avocats ne se sont pas appuyés que sur les SMS exhumés du téléphone portable de l'avocate de Dmitri Rybolovlev. Ainsi, on y trouve des extraits de lettres et d'auditions, des mails, des notes confidentielles, des rapports internes, des procès-verbaux d'audition, « Les éléments trouvés dans l'enquête du juge d'instruction Edouard Levrault, même sans les pièces issues du téléphone de Tetiana Bersheda, sont accablants », soulignait Yves Bouvier hier, par téléphone depuis Singapour où il réside.

JOËLLE DEVIRAS

« La pression est mise sur la Cour de révision »



Maître Thomas Giaccardi.

(Photo archive N.-M.)

Les gardes à vue, perquisitions et inculpations de nombreux représentants des autorités monégasques ont provoqué une véritable onde de choc en Principauté. Le personnel de la Sûreté publique a été entendu en France, peut-être pour ne pas être confronté à ses propres collègues... Après ce séisme judiciaire, les vents continuent à tournoyer au point qu'il est très difficile d'obtenir des informations précises.

■ **Oui, il semble que Dmitri Rybolovlev se soit envolé pour Moscou** comme nous l'indiquions dans notre édition de dimanche.

Mais cela n'est pas de nature à étonner son avocat monégasque, Maître Thomas Giaccardi, qui a l'habitude de voir son client « à Monaco, mais aussi en Suisse, à Paris ou à Londres. « Dmitri Rybolovlev est partout ; aux États-Unis également où il a beaucoup d'affaires. »

■ **Non, le Russe « n'est pas en fuite »**

Par ailleurs, pour faire taire une rumeur persistante, l'avocat insiste sur le fait que son client n'a ni l'obligation de « pointer », ni l'interdiction de circuler où que ce soit. « Nous avons un contrôle judiciaire dont la seule obligation est, pour les inculpés, de ne pas communiquer entre eux, sauf pour Dmitri Rybolovlev et Tetiana Bersheda puisqu'elle est son avocate. »

■ **Pas de licenciement du personnel**

Sur le volet monégasque, le

personnel de maison aurait été mis, selon nos sources, en congés. Mais Maître Giaccardi dément et explique, de son côté : « Nous n'avons pas licencié le personnel. »

■ **Le calendrier procédural étonne**

Mais ce qui dérange l'avocat de Dmitri Rybolovlev, c'est le timing... « Il existe une concomitance ou une précipitation à un ou deux mois de l'audience de la Cour de révision. Je ne peux pas m'empêcher de penser qu'il y a une forme de pression sur la Cour qui doit dire si l'utilisation des SMS émis depuis le téléphone de l'avocate de mon client est ou non légale. Les charges sont très très importantes. Beaucoup d'investigations ont été faites depuis un an. Rien ne l'empêchait d'attendre un mois en plus. »

■ **24 heures de garde à vue**

Maître Thomas Giaccardi souligne également la durée selon lui extrêmement longue des gardes à vue. « Tout le monde est resté gardé à vue du mardi matin au mercredi matin. Dmitri Rybolovlev n'a répondu à aucune des six cents questions posées. C'est une position que nous avons adoptée depuis plus d'un an tant que la cour n'a pas statué sur la validité du téléphone portable de Tetiana Bersheda. Nous avions pris la peine d'écrire au juge pour expliquer cette position. Cela aurait pu être réglé en deux minutes. Mais le policier a posé toutes les questions. »

J.D.

« L'émotion est évidemment compréhensible »

Le conseiller de gouvernement-ministre de l'Intérieur, **Patrice Cellario**, ne blâme pas les policiers rassemblés pour soutenir leurs collègues inculpés et nie l'existence d'un traumatisme en interne

Jeudi dernier, quelque 150 agents de la Sûreté publique en civil se rassemblaient spontanément – et silencieusement – devant le Palais de justice de Monaco, en soutien au chef de la police judiciaire, Christophe Haget, et son adjoint, Patrick Fusari, tout juste inculpés « de trafic d'influence passif, corruption passive, violation du secret de l'instruction et/ou du secret professionnel » dans l'affaire Bouvier-Rybolovlev. Un témoignage d'amitié et de loyauté à l'égard de deux figures de la police, mais aussi l'expression d'un mal-être, d'un ras-le-bol dans les rangs de la Sûreté, selon le Secrétaire général de l'Association syndicale autonome du personnel de la police d'État de Monaco – à l'initiative du rassemblement –, Orlando Bernardi. « Il y a deux volets indissociables. Tout d'abord, on est humain. On connaît ces collègues depuis très longtemps et on s'inscrit dans un soutien moral dans une épreuve difficile pour des flics.

Ensuite, la police de Monaco jouit d'une excellente réputation internationale mais depuis un an et demi, cette réputation est salie et ternie. On se doit, en tant qu'association syndicale, de défendre l'image de la Sûreté publique. »

« Il importe que la justice conduise sereinement son action »

L'image, inédite en Principauté, de forces de l'ordre faisant le pied de grue devant un tribunal, n'a pourtant pas convaincu. Dans un pays où la justice est rendue au nom du Prince (article 88 de la Constitution), détenteur du pouvoir judiciaire, elle a même dérangé. D'autant qu'à ce stade de la procédure, les neuf inculpés [lire nos éditions du vendredi 9 novembre] bénéficient d'un droit inaltérable : la présomption d'innocence.

Sollicité, le conseiller de gouvernement-ministre de l'Intérieur, Patrice Cellario, a souhaité « apporter son soutien à (notre) police et son personnel », dont le « travail quotidien », par ailleurs, est jugé « remarquable ».

« L'émotion des fonctionnaires de police, de tous



L'image inédite de policiers faisant le pied de grue devant le tribunal a fait jaser.

ces hommes et ces femmes dévoués au quotidien à la Principauté, qui consacrent leur énergie à la sécurité des Monégasques et des résidents, est évidemment compréhensible. Elle témoigne à la fois de leur attachement sincère à leur hiérarchie et de leur préoccupation face aux derniers événements. Je comprends leur attachement à des hommes avec lesquels ils travaillent depuis des années pour certains, ainsi que leur émoi. »

« L'innocence des inculpés serait une bonne nouvelle »

Solidaire, le « Premier flic de Monaco » refuse en revanche d'évoquer un « traumatisme » en interne. « Il existe une préoccupation que je comprends et qu'il convient de prendre en compte. Au-delà de l'émotion, il importe que la Justice conduise sereinement son action et mène les procédures jusqu'à leur terme. Si des fautes individuelles ont été commises, elles seront sanctionnées. Si l'innocence des inculpés est établie, cela sera une bonne nouvelle. »

« Mais il faut raison garder : quoi qu'il advienne, nos

institutions sont fortes. SAS le Prince souverain a réaffirmé à de nombreuses reprises les principes éthiques qui assurent leur bon fonctionnement », poursuit le conseiller de gouvernement, qui détaille la réorganisation de la Sûreté publique à la suite de ces inculpations (lire ci-contre) et justifie l'absence préalable de sanctions administratives. « Il convient de rappeler que jusqu'à ce qu'un individu soit déclaré coupable, il est présumé innocent, a fortiori lorsqu'aucune charge n'est retenue contre lui. Il n'y a donc aucune raison qu'il ne continue pas à bénéficier de la confiance qui l'accompagnait jusqu'alors. »

Quant à l'aura des forces de sécurité, Patrice Cellario ne croit pas « que cette affaire puisse altérer d'une quelconque façon l'image très positive que les Monégasques et les résidents ont de leur police (...) Tous connaissent le respect de notre police pour l'Institution judiciaire et son engagement sans faille dans son bon fonctionnement (...) Je ne crois pas que les inculpations actuelles, qui visent deux fonctionnaires toujours présumés innocents, puissent briser ce lien très fort ».

Inculpés mais pas bannis

Les inculpations de Christophe Haget et Patrick Fusari s'accompagnent de mesures de contrôles judiciaires impliquant qu'ils n'exercent plus de fonction de police judiciaire. Plutôt contraignant pour un chef de la PJ et son adjoint, qui plus est interdit de séjour à la Sûreté publique. Quid de leurs fonctions à présent ?

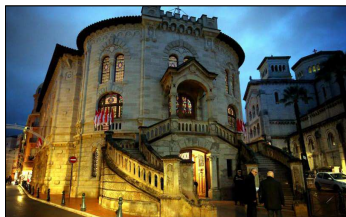
« Ces mesures ne font pas obstacle à ce qu'ils continuent à exercer dans d'autres lieux et d'autres domaines où leurs compétences seront utiles, notamment dans des fonctions de police administrative », précise Patrice Cellario. « D'autres officiers les remplaceront dans les tâches qu'ils exerçaient jusqu'ici, afin que cela ne nuise pas au fonctionnement de notre police et à la sécurité des Monégasques et des résidents, qui demeure une des priorités fortes du gouvernement. »

Dossier :
Thomas MICHEL
tmichel@nicematin.fr
Photos :
Jean-François OTTONELLO

Des émissaires européens très attentifs

De l'affaire initiale et privée d'escroquerie entre le marchand d'art suisse, Yves Bouvier, et le milliardaire russe, Dmitri Rybolovlev – portant sur la vente d'œuvres d'art –, à ses soubresauts publics pour « violation de la vie privée » puis « trafic d'influence et corruption » en Principauté, l'affaire Bouvier-Rybolovlev attise la curiosité du monde entier. De Singapour à Monaco, en passant par Genève et New York, les dossiers ont écumé les cours de justice et l'affaire, déjà tentaculaire, a tendance à s'éparpiller lorsque les médias US se penchent sur le président de l'AS Monaco, persuadés qu'il entretient des liens privilégiés avec Donald Trump.

Un engouement médiatique, populaire et politique, auquel l'Europe n'est pas indifférente, plus précisément le Conseil de l'Europe, à Strasbourg. Depuis 2007, et l'adhésion de la Principauté au Groupe d'États contre la corruption (GRECO), les émissaires européens suivent de près l'évolution de la Justice et du Parlement.



Lors de leur dernière visite, fin 2016, les observateurs avaient ainsi émis seize recommandations à l'égard du système politico-judiciaire monégasque, dans le but d'évaluer et de prévenir la corruption mais aussi de renforcer l'intégrité des juges, procureurs et parlementaires.

« Ça commence à faire beaucoup »

Parmi ces préceptes : intégrer plus de transparence et d'objectivité dans le recrutement des magistrats français détachés, renforcer l'indépendance du Haut Conseil de la Magis-

trature et lui donner un rôle central dans le bon fonctionnement de la justice et la gestion des carrières des juges et procureurs, préciser si des magistrats en poste exercent toujours des activités parallèles en France – « théoriquement interdit » –, renforcer la formation des magistrats détachés aux spécificités du droit monégasque, adopter un code de conduite pour juges et procureurs ou encore, concernant les procureurs, consacrer dans les textes l'interdiction de toute instruction dans des dossiers individuels. Rapport qui soulignait, enfin, la volonté réitérée, en 2017, du souverain de lutter contre la corruption.

Du côté de Strasbourg, la série d'inculpations prononcées la semaine dernière a ainsi laissé quelque peu perplexe. « Ça commence à faire beaucoup », concède l'un des émissaires européens, las de changer d'interlocuteur à chaque visite après avoir rencontré MM. Muhlberger, Dreno ou encore Narmino. Un climat de suspicion et le temps qui

presse. « Le dernier rapport est daté de juin 2017 et nous attendons un retour d'informations pour le 31 décembre 2018. » Une date butoir finalement repoussée à mars 2019 pour cause d'embouteillage administratif au niveau européen. Toujours est-il qu'à l'issue de ce délai, l'impatience pourrait gagner les rangs européens. « La procédure de mise en conformité implique un accroissement des pressions sur les pays pour qu'ils rendent des comptes », précise-t-on au GRECO, tout en rappelant que le Luxembourg, le Danemark ou la France ont déjà fait l'objet de procédures de non-conformité et de sanctions. Monaco a donc quelques mois pour prouver sa bonne foi. Si le rapport du GRECO rappelle « qu'en avril 2017, une proposition de loi a été déposée en vue de créer une agence anti-corruption chargée notamment de sensibiliser davantage les secteurs public et privé », on s'étonne toujours, à Strasbourg, « qu'aucun mouvement citoyen, aucune ONG, n'aient été créés en Principauté pour faire pression. »